

# RAPPORT d'orientations budgétaires 2024





La loi prévoit qu’un débat d’orientations budgétaires doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent l’adoption du budget. L’article 107 de la loi NOTRE a modifié l’article L 2312-1 du CGCT et impose de présenter un rapport sur les orientations budgétaires de l’exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l’évolution des dépenses, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il fait l’objet d’une transmission au représentant de l’État, d’une publication et d’un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L’adoption du BP 2024 est prévue le 27 mars prochain ; le présent rapport vise à introduire ce débat qui aura lieu le 21 février et qui s’articulera autour des trois points ci-dessous :

- Contexte économique international et national,
- Etat des finances de la ville et perspectives budgétaires,
- Principaux engagements de politiques publiques pour l’année 2024 : un budget résilient face à la flambée inflationniste,

## **I – Contexte économique international et national**

La préparation du budget 2024 s’intègre dans un contexte géopolitique mondial avec des effets financiers et économiques que nous devons aborder.

### **1.1 : Contexte économique international : bilan et perspectives**

Au niveau mondial, si l’année 2023 a connu un taux de croissance modéré, consécutif à l’inflation et au resserrement monétaire prôné par les banques centrales, il semble qu’un cycle de désinflation soit en train de s’amorcer.

Ainsi, aux Etats-Unis, l’inflation a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, sachant que le PIB avait augmenté de 4,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Quant à la Chine, handicapée par la mise en place de la stratégie zéro covid, fin 2022, elle a vu sa croissance repartir à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre (+4,9%).



En Europe, la croissance est restée faible au 1<sup>er</sup> semestre 2023, faute à une inflation persistante et aux contraintes financières dictées par la BCE.

Stagnation de la consommation privée, baisse des investissements, dégradation du moral des consommateurs ont sapé la reprise économique durant le 2<sup>nd</sup> semestre. Ainsi, l’économie allemande, 1<sup>ère</sup> économie européenne, est entrée en récession.

En 2024, si l’on peut prévoir un affaiblissement de l’inflation, la BCE ne devrait pas infléchir sa politique financière, dans un 1<sup>er</sup> temps. Aussi, nous nous acheminons vers une croissance ne dépassant pas les 1 %.

## 1.2 : Contexte économique national

### *Une croissance résiliente*

Face à une inflation difficilement contrôlable, l’économie française a su résister, la croissance économique se révélant plus forte qu’attendue. Si, en 2024, une croissance proche de 1,2 % est envisageable, ce résultat reste incertain, dépendant d’une multitude de facteurs liés au contexte géopolitique, au ralentissement de l’inflation, au coût de l’énergie ou à l’évolution des taux d’intérêt.

### *Une inflation contenue*

Alors qu’en 2022, la mise en place d’un bouclier énergétique avait limité le processus inflationniste, début 2023, la levée de la remise sur les carburants, la hausse des tarifs du gaz et de l’électricité ont entraîné une augmentation des prix avec un pic de 7,3 % en février 2023.

Ensuite le ralentissement du coût de l’énergie, jusqu’en juillet 2023 a provoqué un processus de désinflation. Ainsi, la France a connu une inflation moyenne de 4,9 % en 2023.



Pour 2024, les prédictions s’avèrent plus optimistes. Un rebond de l’inflation restant toujours possible, ces dernières doivent être accompagnées de la plus grande prudence.

### *Dettes publiques et taux d’intérêt*

La dette publique a franchi le cap symbolique des 3 000 milliards d’euros, soit 111,7 % du PIB. Pour mémoire, la dette des collectivités locales ne représente que 8 % de la dette publique.

S’agissant des taux d’intérêt, la forte poussée inflationniste débutée fin 2021 a conduit la BCE à remonter ses taux directeurs à compter de septembre 2022 ce qui a entraîné une forte croissance du taux d’intérêt à long terme.

Pour 2024, les taux d’intérêt devraient rester à un niveau élevé, pénalisant les capacités d’emprunt de l’Etat, des collectivités et des particuliers.

### 1.3 : Loi de finances 2024 : mesures nouvelles relatives aux collectivités locales

Publiée au journal officiel du 30 décembre 2023, cette loi est guidée par deux axes principaux :

- 1) Ramener la France dans les clous européens du déficit et du désendettement,
- 2) Assurer le financement de la transition écologique,

Les principales mesures sont les suivantes :

#### *- la dotation globale de fonctionnement*

Les prélèvements sur les recettes de l’Etat (PSR) vont s’élever à 44,8 milliards € en 2024, en légère baisse par rapport à 2023 mais uniquement en raison de mesures exceptionnelles non reconduites ou réduites.

Quant à la DGF (dotation globale de fonctionnement), son enveloppe globale est revalorisée de 1,2 %. Cette hausse ayant pour but notamment de financer la DSR (dotation solidarité rurale) et la DSU (dotation solidarité urbaine), à hauteur de 190 millions €.



- les concours financiers de l'Etat

Afin de soutenir la transition écologique des collectivités, une enveloppe supplémentaire de 7 Milliards € a été votée. Toujours dans le domaine de l'écologie, l'Etat entend renforcer le verdissement des dotations.

Par ailleurs, l'Etat maintient son soutien en faveur de l'investissement local. Ainsi, les DSIL (dotation soutien à l'investissement local) sont stabilisées au même niveau, à hauteur de 1,8 Milliard €.

- Ajustement de la répartition des dotations de péréquation communale

La loi de finances modifie les critères d'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), laissant ainsi peser une incertitude sur le montant qui sera attribué aux collectivités.

- Revalorisation des bases

La revalorisation, qui dépend de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre, sera de 3,9 % en 2024.

## **II – Etat des finances de la ville et perspectives budgétaires**

### **Une capacité d'autofinancement préservée dans un contexte très contraint**

En 2022, comme en 2023, notre démarche budgétaire s'est construite autour du phénomène inflationniste. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023 démontrent qu'il nous a été possible de faire face à cette situation inédite, en raison d'une grande maîtrise budgétaire, s'appuyant sur les résultats suivants.

En 2023, les recettes de fonctionnement devraient atteindre la somme de 20 943 707 €, soit une baisse de -0,99 % par rapport à l'exercice 2022.

Cette baisse s'explique par les raisons suivantes :

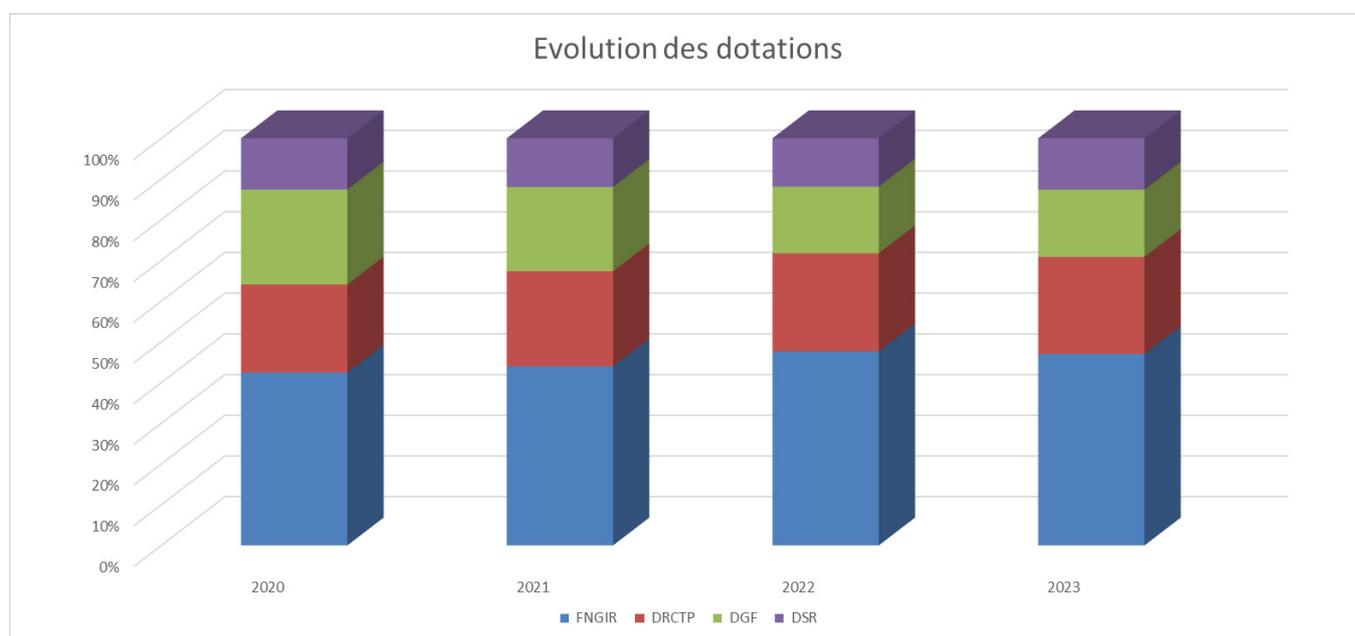
- le transfert de la compétence mobilité à la CCPHB s'est accompagné d'un transfert de charges (DSP KEOLIS). En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la ville est minorée

d’un montant de 573 000 €, à l’issue du travail réalisé précédemment par la CLECT.

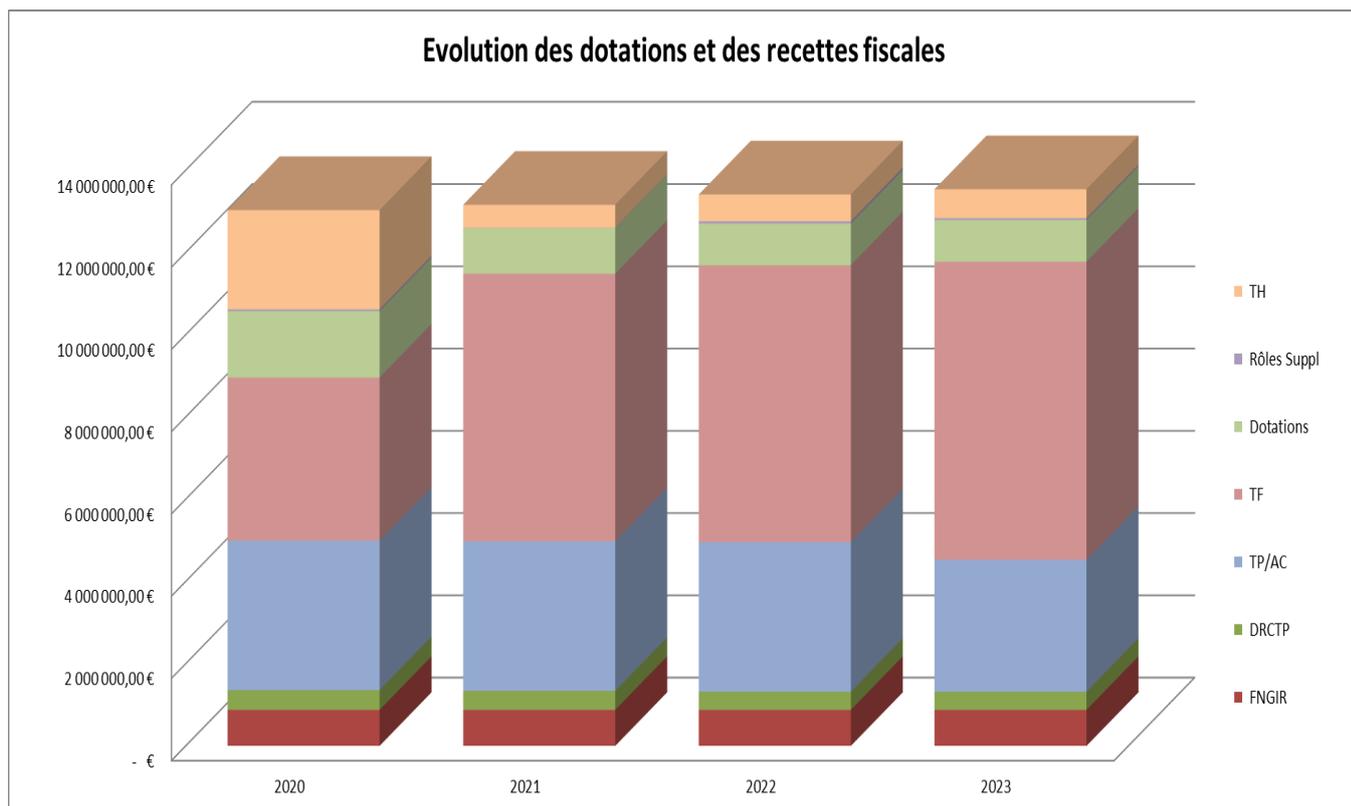
- les recettes générées par le parking des camping-cars sont désormais intégrées dans le budget annexe des parkings. En 2023, ces recettes seraient d’environ 285 000 HT€.

- comme évoqué ci-dessous, les droits de mutation connaissent également une baisse.

- s’agissant des autres principales recettes, ci-dessous des précisions sur leur évolution :



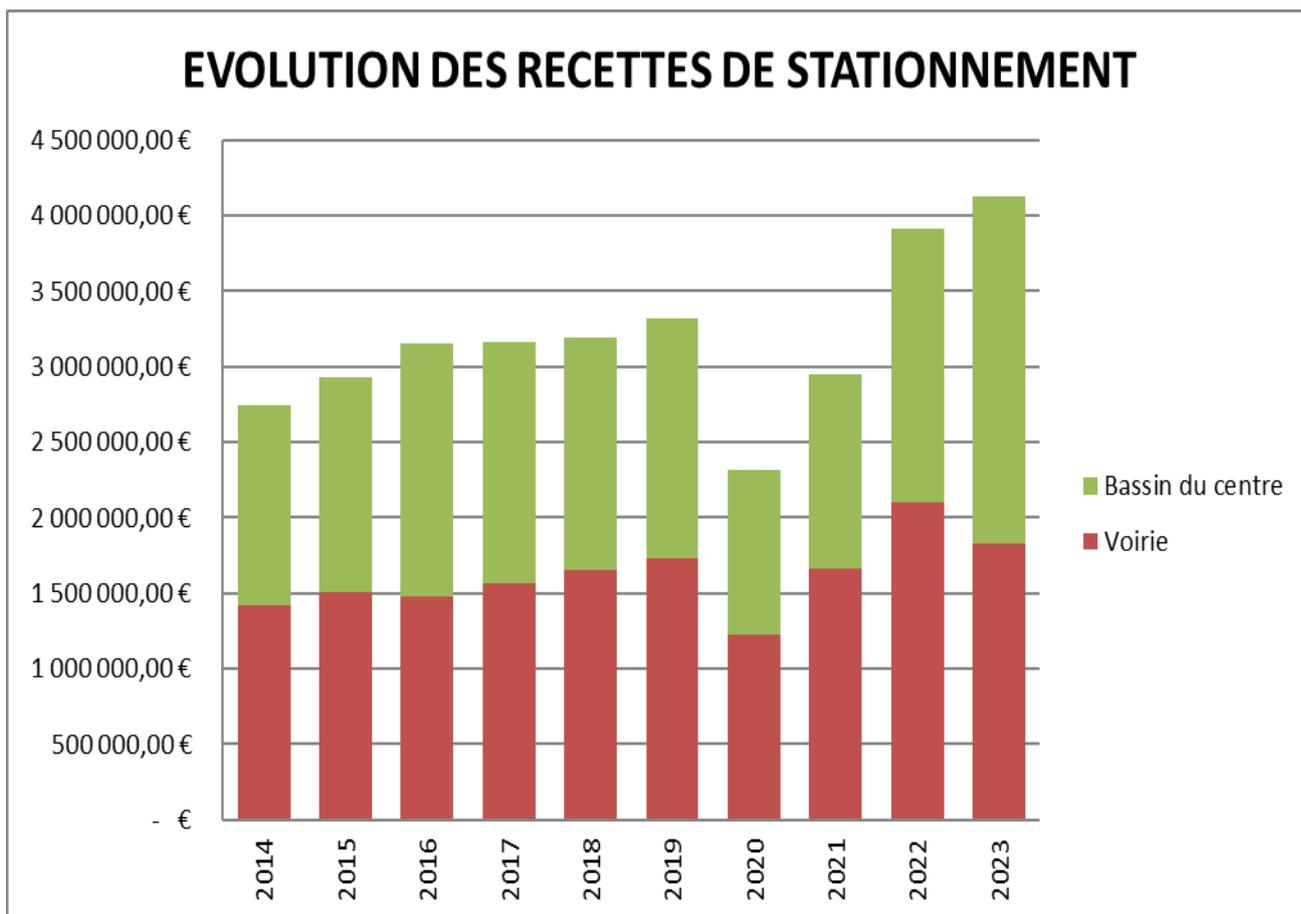
L’ensemble des recettes liées à la fiscalité locale/dotations devraient s’élever en 2023 à 13 536 912 €.



Ce graphique témoigne de la baisse de l’attribution de compensation, consécutive au transfert de la compétence transport à la CCPHB. Quant à la taxe foncière, elle progresse de 10,63 % et s’élève à 6 395 000€

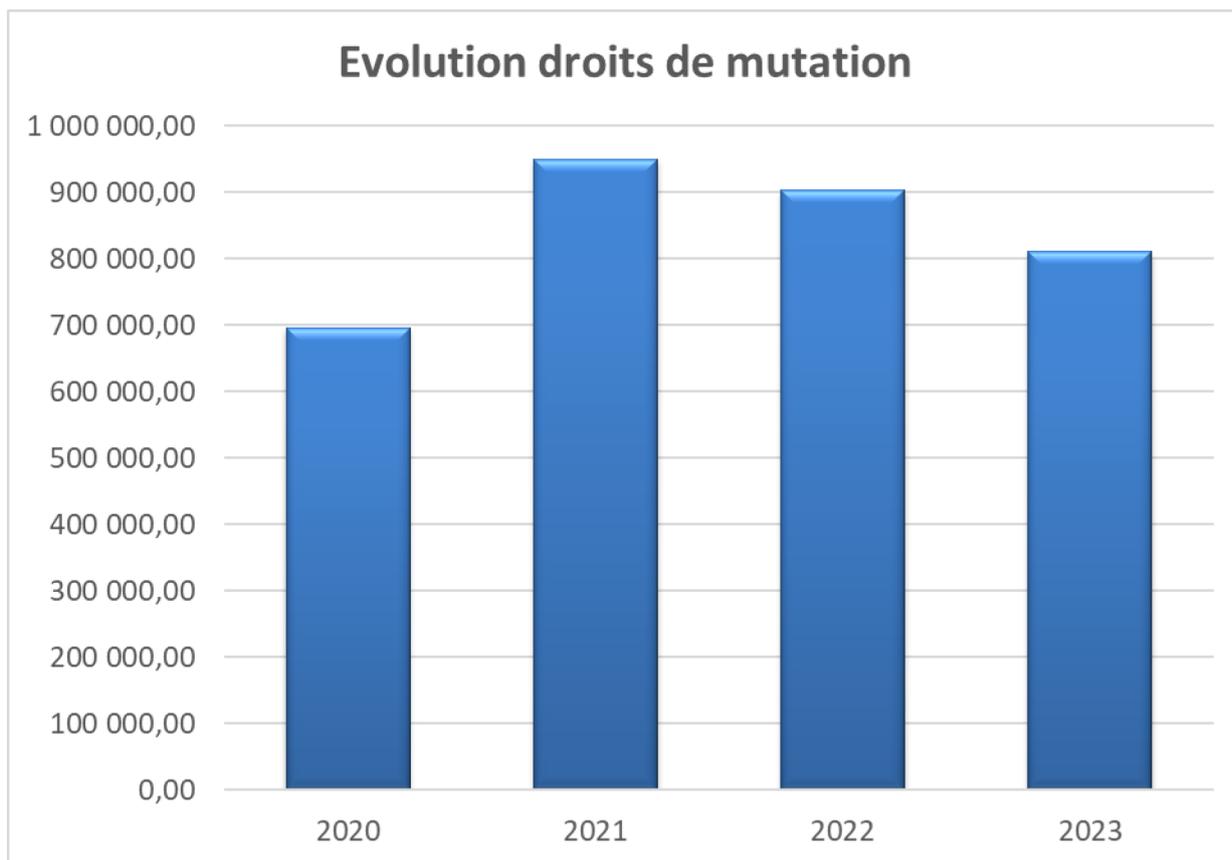
- Des recettes de stationnement qui continuent à progresser : confirmant la dynamique des dernières années, les recettes de stationnement continuent leur progression, sous l’effet conjugué d’une météo favorable, d’une revalorisation raisonnée des tarifs n’impactant pas nos habitants et d’un attrait toujours renouvelé pour notre cité. Rappelons que les tarifs d’abonnement sont au même niveau depuis plusieurs années.

Au total, les recettes de stationnement devraient s’élever en 2023 à 4 128 677 €



On peut souligner dans le graphique ci-dessus la baisse des droits de voirie, laquelle s’explique, d’une part, par le transfert des recettes de parking camping-car sur le budget annexe dédié et, d’autre part, par la mise à disposition exclusive de plus de 180 places de stationnement à destination de nos habitants.

- Des droits de mutation qui, tout en restant à un niveau intéressant, poursuivent leur baisse : après la flambée des droits de mutation post-Covid, un repli amorcé en 2022 se confirme en 2023. Cette diminution s’expliquant par la baisse des transactions, consécutive à la remontée des taux d’intérêt et à ses effets sur le marché de l’immobilier.



S’agissant des dépenses de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement), les dernières estimations nous indiquent un montant de **17 816 773 €**, soit une légère hausse de **1,56%** par rapport à 2022.

Si nous détaillons les principaux chapitres budgétaires, nous pouvons en faire l’analyse suivante.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s’avère en baisse par rapport à 2022. Cette diminution s’explique entre autres par l’efficacité de notre plan de sobriété énergétique. On peut notamment relever une baisse de nos consommations de chauffage (contrat CRAM) de plus de 20 %. Notons, par ailleurs, l’engagement et la vigilance des élus et des services sur les dépenses de fonctionnement.

Quant au chapitre 012, il connaîtrait une progression de 5,56 % par rapport à 2022. Si cette hausse s’explique par des recrutements qui étaient nécessaires, elle est, avant tout et principalement, liée à des éléments contraints.



Parmi ces derniers, citons certaines des nombreuses réformes réglementaires : hausse du point d’indice décidé en juillet 2022 (impact de 280 000 € sur une année pleine), hausse du SMIC (24 000 €), revalorisation du point d’indice et des bas-salaires en juillet 2023 (83 000 €).

Par ailleurs, des recrutements ont été nécessaires pour le fonctionnement de la Lieutenance (122 000 €), pour financer 2 créations de poste (70 000 €) ou pour assurer des remplacements.

Les autres charges de gestion courante qui englobent l’ensemble des subventions (CCAS, ASSOC, SDIS), en augmentation par rapport à 2022, s’élèveraient à 2 081 802 € soit +2,11%

Concernant les charges financières, elles subissent une hausse. Nous avons réglé au titre des intérêts d’emprunt la somme de 205 092 € (17,27%)

Vous trouverez ci-dessous un tableau illustrant l’évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2020/2023.

		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
011	Charges à caractère général	4 945 329,18 €	4 804 447,82 €	5 471 634,40 €	5 285 930,45 €
012	Charges de personnel	9 406 478,47 €	9 469 460,48 €	9 538 984,07 €	10 070 113,44 €
65	Autres charges de gestion courante	1 905 252,55 €	1 860 046,81 €	2 038 703,73 €	2 081 802,48 €
66	Charges financières	201 990,36 €	182 611,44 €	174 887,06 €	205 091,84 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 459 050,56 €</b>	<b>16 316 566,55 €</b>	<b>17 224 209,26 €</b>	<b>17 642 938,21 €</b>

Malgré un environnement économique et financier toujours très pesant, nous parvenons à conserver un socle financier solide, au prix d’une vigilance toujours de mise dans la maîtrise des dépenses et l’optimisation des recettes.



Ainsi, nous parviendrions à obtenir un résultat provisoire de la section de fonctionnement s’élevant à 5 388 403 €.

- **Autofinancement dégagé**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Autofinancement brut (recettes gestion courante – dépenses gestion courante)	2 911 290	3 032 478	2 986 818
Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement	15%	14%	14%
Remboursement de capital	795 181	865 169	849 705
Autofinancement net	2 116 109	2 167 309	2 137 113
Taux autofinancement net / recettes fonctionnement	11%	10%	10%

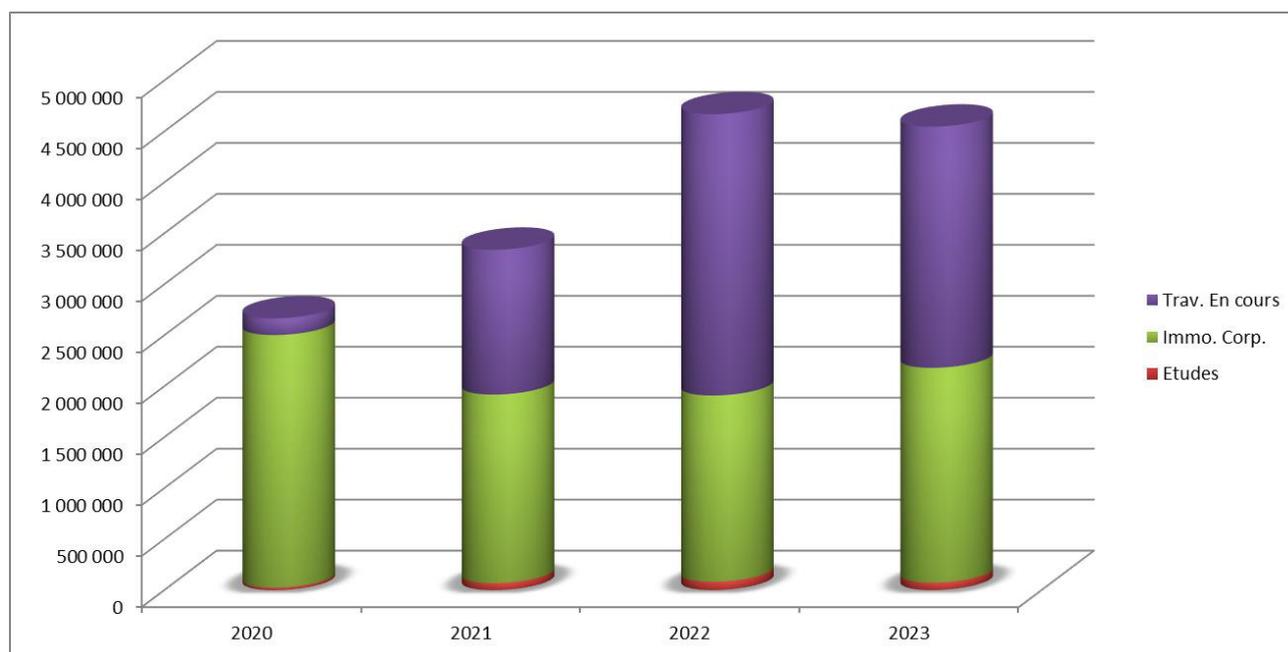
A cet autofinancement, se sont ajoutés des financements importants obtenus de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, ...) pour un montant de 1 811 935 €.

Au total, les recettes d’équipement 2023, s’élèvent à 4 569 147,63 € et nous ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Requalification de la rue haute
- Travaux de sécurisation de l’Eglise Ste Catherine
- Finalisation des études sur l’extérieur (clos et couvert) pour chapelle de Grâce
- Travaux de rénovation énergétique
- Poursuite des études pour l’aménagement de l’entrée Est, en lien avec le Démonstrateur de ville durable
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur certains secteurs

- Avancées décisives des missions de maîtrise d’œuvre pour les opérations suivantes : Renouvellement urbain du quartier Canteloup, rue chaussée et enfouissement des réseaux rues Bavole et St Nicol
- Acquisition d’un terrain chemin des varets pour la réalisation de places de stationnement
- Achèvement des travaux et inauguration de la Lieutenance
- Mise en place d’une signalétique ZA du Plateau
- Investissements dans les écoles : travaux, aires de jeux et matériel informatique

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution des dépenses d’investissement sur les derniers exercices





### **III/ Principaux engagements de politiques publiques pour l’année 2024 : un budget résilient face à la flambée inflationniste**

Si les résultats 2023 confirment la bonne santé financière de la ville, la hausse beaucoup plus rapide des dépenses par rapport aux recettes nous rappelle que la vigilance doit rester de mise.

Malgré tout, nous abordons l’année 2024 avec la ferme résolution de répondre aux enjeux du territoire et de faire face aux défis qu’il nous appartient de relever. Ainsi, l’action municipale se concrétisera, plus que jamais, sur les priorités suivantes : l’éducation, l’enfance, les solidarités, le quotidien et la qualité de vie de nos habitants, la transition écologique, le renforcement de la sécurité, sans oublier la préservation de notre patrimoine ou le développement de nos activités culturelles.

- Education / Enfance, une priorité pour construire le citoyen de demain : concernant la relocalisation de la crèche « les petits moussaillons », après une intense démarche de concertation, associant dirigeants et personnel de la crèche, parents, enseignants, financeurs et élus, une solution a, enfin, pu être validée. Le projet consiste dans la création d’un équipement petite-enfance neuf situé sur le site de l’école maternelle Beaulieu, avec une entrée indépendante. Cette localisation permettra des interactions et passerelles entre la crèche et la maternelle, la mutualisation de certains équipements (jardin potager, grande salle de motricité, etc.). Ce nouvel équipement permettra de passer d’une capacité de 20 à 24 places. Le coût prévisionnel de l’équipement est estimé à 1 338 609 € HT (1 606 330 €TTC), dont un coût pour les travaux de 1 125 250 € HT. CAF, Département du Calvados et Etat sont d’ores et déjà associés et seront sollicités pour le financement de cette opération. Sachant que les aides attendues pourront représenter au moins 50% de l’investissement.

Le marché de maîtrise d’œuvre sera lancé dans les prochaines semaines, un démarrage des travaux est envisagé début 2025.



S’agissant de la construction d’une nouvelle école sur le Plateau, l’année 2024 permettra des avancées décisives dans la concrétisation du projet. L’objectif sera de lancer le concours permettant de choisir la maîtrise d’œuvre durant le 1<sup>er</sup> semestre. Au préalable, élus et instance de pilotage seront associés pour la validation définitive du site et du programme de l’opération.

Toujours dans le domaine de l’éducation, nous maintiendrons le même niveau d’accompagnement et d’équipement. On peut ainsi relever de nouveaux investissements informatiques et le déploiement d’un portail familles, à la rentrée de septembre 2024.

Par ailleurs, la ville ayant l’honneur d’accueillir le passage de la flamme olympique, les élus ont souhaité que les enfants de la ville puissent profiter de cette fête en les invitant mais également en organisant des Olympiades.

En réunissant les partenaires associatifs, les écoles, le lycée, il s’agira de faire découvrir au plus grand nombre un panel de sports, autour des valeurs de l’olympisme.

#### - Solidarités / Cohésion sociale : une politique soutenue

L’année 2024 permettra de poursuivre et de finaliser l’analyse des besoins sociaux initiée l’an dernier. Après une restitution prochaine du portrait social de la commune et la définition d’axes prioritaires, il conviendra d’arrêter un programme d’actions.

Afin de toujours mieux répondre aux besoins de nos anciens, le service d’aide à domicile poursuivra sa démarche d’amélioration continue, notamment en réalisant son évaluation interne, préalable nécessaire au renouvellement de son agrément.

La cohésion sociale demeurant plus que jamais nécessaire au bien-vivre, nous renforcerons cette dernière en mobilisant de nouveaux acteurs et en dynamisant certains dispositifs.



Ainsi, après l’approbation du partenariat avec le département, ce sont 2 éducateurs de rue qui seront prochainement mobilisés sur tout le territoire de la commune. Evidemment, nous maintiendrons l’important soutien aux acteurs historiques comme JSF, Être et Boulot.

Dans le domaine de la prévention, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance poursuivra sa dynamique en mobilisant de très nombreux partenaires et en le traduisant par des actions concrètes.

Grâce à la politique de la ville, nous bénéficions du concours d’une médiatrice pour développer et renforcer le lien social sur le quartier prioritaire de la Ville (QPV).

S’agissant du nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU), le projet a été fortement ralenti ces dernières années, en raison de la difficulté à solutionner la reconstitution foncière. En lien avec les services de l’Etat, une solution est espérée dans les prochaines semaines.

Malgré tout, les derniers mois ont permis des avancées significatives et nous laissent augurer une programmation prochaine des travaux. Le projet serait notamment articulé autour des axes suivants :

- Conservation du caractère urbain traditionnel rattaché à l’Avenue du Canteloup.
- Aménagement d’une centralité de quartier permettant la mixité des modes de déplacement, la mixité fonctionnelle, la valorisation des équipements, la diversité des usages de l’espace public.
- Amélioration de la sécurité et de la lisibilité des entrées de quartier.
- Désenclavement par la requalification des 3 principales voies vertes existantes.



- Quotidien, qualité de vie : nos habitants, toujours au centre de l’action municipale

Parmi les priorités du quotidien, nous continuerons à engager d’importants moyens pour conserver la propreté de notre ville tous les jours de l’année. Dans ce domaine, l’année 2024 verra se concrétiser l’installation de colonnes enterrées sur quelques secteurs avec l’objectif notamment de mieux répondre aux problématiques inhérentes aux villes touristiques.

Pour assurer la tranquillité de nos habitants, le maillage de la vidéoprotection va, pouvoir être étendu à d’autres sites, après avoir levé les différents obstacles rencontrés. Evidemment, le partenariat avec la police nationale sera conforté.

Nous prévoyons également des moyens importants pour nos 100 km de voirie. Adaptation de notre service voirie avec une équipe d’interventions rapides, renouvellement de notre bail de voirie qui permettra des interventions de plus grande envergure et la mise à jour de notre plan pluriannuel d’investissement spécifique à la voirie.

En matière de circulation et de stationnement, il s’agira de capitaliser sur l’expérience 2023 en pérennisant certaines actions (180 places sur les parkings réservés, cellule de veille, délestage, ...) et en lançant de nouvelles initiatives telles que l’élaboration d’un plan de circulation et de stationnement et le renforcement de l’organisation. De même, nous mobiliserons l’EPFN (Etablissement public foncier de Normandie) et le fonds friche afin d’étudier les modalités et les coûts de démolition de l’ancien site industriel ISOROY, dont la ville est propriétaire, afin d’initier la transformation de l’entrée EST et modifier les modalités d’accès au centre-ville pour les 5 millions de visiteurs annuels.

Toujours pour mieux informer nos habitants, nous installerons dans les prochaines semaines 3 panneaux d’informations électroniques. En complément, une application mobile, après un important travail préparatoire, sera déployée durant le 1<sup>er</sup> semestre permettant à tous, non seulement, un accès à l’information mais également la possibilité d’interagir avec les services municipaux en signalant tout incident (voirie, éclairage public, propreté, ...).



Enfin, soucieux de favoriser l’accès à la santé de nos concitoyens, l’offre médicale, déjà importante, se trouvera renforcée par l’implantation durant l’année d’un nouveau cabinet dentaire, traduisant ainsi nos efforts. Toujours dans le domaine de la santé, nous poursuivrons nos actions de prévention avec les nombreux acteurs du territoire.

#### - L’écologie, défi du quotidien, enjeu planétaire

Dans la continuité du plan départemental qui a permis la concrétisation de pistes cyclables sur le territoire, nous poursuivrons les études avec la ville d’Equemauville pour permettre la réalisation d’une piste cyclable Cours Albert Manuel/Côte d’Equemauville. Comme évoqué précédemment, dans le cadre du NPNRU, les 3 principales voies vertes feront l’objet de travaux dans les prochaines années.

Dans le domaine du vélo, des aménagements seront également réalisés sur le parking du môle pour renforcer l’accueil des cyclistes : rangement et aire de réparation.

Enfin, nous reconduirons le dispositif d’aide à l’acquisition de vélos et organiserons des actions de sensibilisation dans le milieu scolaire.

Dans le domaine de l’énergie, l’ambition sera encore plus forte avec notre nouveau marché d’éclairage public, qui se traduira notamment par la mise en œuvre d’un schéma directeur pluri annuel, par la généralisation à l’ensemble du parc un éclairage par LED, une gestion plus fine et plus précise de l’extinction de l’éclairage public, ainsi que le développement de la SMART CITY.

Sachant que le plan de sobriété énergétique, initié l’an passé avec succès, sera reconduit avec notamment un axe bâtementaire. Certains bâtiments feront l’objet d’une restauration intégrant de manière prioritaire l’aspect énergétique. Nos projets de crèche et d’école auront une ambition élevée en la matière.

Par ailleurs, nous poursuivrons les travaux sur la roselière et réaliserons divers inventaires sur la faune et la flore. Après les résultats très encourageants consécutifs à l’installation d’un pigeonier, un second sera déployé cette année.



### - Un patrimoine emblématique, un devoir de préservation

La ville de Honfleur étant dotée d’un patrimoine exceptionnel, nous avons l’importante responsabilité d’en prendre le plus grand soin et de le transmettre aux générations futures. Il s’agira notamment de finaliser les études relatives à la restauration de la Chapelle Notre Dame de Grâce, ainsi que le plan de financement.

De même, de nouveaux travaux seront effectués au sein des églises Ste Catherine et St Léonard. Enfin, nous poursuivrons les études nécessaires à la sauvegarde du petit phare rouge.

### - Une politique culturelle marquée par deux évènements majeurs

Dans quelques semaines, nous aurons le privilège d’accueillir, de nouveau, le festival Normandie impressionniste. Cette édition 2024 « En compagnie d’Eugène Boudin, de la côte de Grâce à la côte Fleurie, à l’aube de l’impressionnisme » marquera le bicentenaire de la naissance d’Eugène Boudin et les 150 ans de la première exposition impressionniste.

Autre évènement : l’ouverture du chantier-spectacle la Mora, dans les toutes prochaines semaines. D’ores et déjà, on peut saluer la transformation qualitative et la mise en valeur du Môle.

Enfin, dans le domaine de la communication culturelle, un agenda unique sera désormais diffusé dans un objectif de clarté et d’unicité.

Pour être complet, ci-dessous les estimations des principaux projets envisagés en 2024 :

- Rénovation de la rue chaussée : 408 000€
- Rue Liabastre 440 000 €
- Enveloppe bail voirie : 350 000€
- Effacement réseaux rues de la Bavole et St Nicol 358 000€



- Crèche les petits moussaillons : 80 000€
- Ecole Plateau : 70 000€
- Piste cyclable Cours Albert Manuel 55 000€
- Aménagement cyclable parking du Môle 106 500€
- Travaux Eglises Ste Catherine et St Léonard 110 000€
- Reconstruction du mur du cimetière Ste Catherine : 275 000€
- Exploitation, entretien et maintenance de l’éclairage public : 325 000€
- Exploitation, entretien et maintenance chauffage : 350 000€
- NPNRU (étude et aménagement des espaces publics) : 250 000€
- Entrée Est /Démonstrateur de la ville durable : 288 000€
- Investissements des services : 770 000€

La mise en œuvre de ces différents projets nécessite de déterminer les moyens dont nous disposerons.

Les recettes de fonctionnement devraient s’élever en 2024 à 22 790 850 € contre 21 672 098 € en 2023.

Dans la lignée de 2023, la loi de finances 2024 prévoit une légère hausse de la DGF, après de nombreuses années de forte baisse. Concernant la DSR, les règles de calcul ont évolué.

Aussi, nous prévoyons un montant total des dotations de 1 890 050 €

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire et sa majorité municipale, proposeront de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière en 2024. De son côté, tenant compte de l’évolution de l’indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre, l’Etat a décidé de revaloriser les bases locatives de 3,9 % en 2024 ce qui insufflera un dynamisme à nos recettes fiscales. Ainsi, le montant des recettes lié à la fiscalité pourrait s’élever à 8 110 000€



Par ailleurs, rappelons que sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé de maintenir l’ensemble des tarifs municipaux au même niveau que 2023 et cela pour ne pas pénaliser le pouvoir d’achat de nos habitants.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution probable de ces recettes (notamment stationnement, piscine, école de musique, musées, médiathèque)

	<b>2023 (réalisé)</b>	<b>2024 (prévision)</b>
Stationnement	1 825 510	1 650 000
Redevance culturelle	448 209	350 000
Redevance sportive	63 326	45 000
Redevance de loisirs	66 924	45 000

En ce qui concerne l’attribution de compensation reçue de la CCPHB, celle-ci est fortement diminuée du fait du transfert de la compétence transport, cette diminution étant subie sur une année pleine. Elle s’établira à 3 063 988 € pour 2024

Plus que jamais, il est indispensable d’avoir recours aux subventions, mécénats et dons.

Comme en 2023, le contexte inflationniste inédit viendra fortement impacter le budget : poursuite de la hausse des tarifs de l’énergie, contexte normatif toujours très prégnant imposant de nombreuses dépenses mais également hausse importante des dépenses de personnel.

Si le discours est le même depuis plusieurs années, les chiffres viennent rappeler la nécessité de maintenir notre cap : volontarisme et maîtrise afin de pouvoir dégager les ressources qui financeront les investissements nécessaires au territoire.



Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2024 à 20 307 000€ contre 19 185 075€ en 2023

Pour 2024, le montant de la masse salariale est évalué à 10 810 000 €, soit une hausse de 6,33 %. Le chapitre 012 devra notamment intégrer les hausses générées par les décisions nationales : hausse de 1.5% du point d’indice et revalorisation des bas salaires jusqu’à 9 points (163 000 €) ; hausse de 5 points pour tous les agents et augmentation du SMIC (110 600€).

Il faut également assumer la revalorisation de notre prime d’assurance (20 000 €), ainsi que les frais liés à la mise en place de la prévoyance (12 000 €).

En plus de ces dépenses obligatoires, il convient également de mentionner le recrutement d’emplois aidés (conseiller numérique et médiateur social (53 000 €) presque intégralement financés.

Enfin, malgré ce contexte très contraint, il sera proposé au conseil municipal de faire bénéficier les agents, répondant aux critères d’éligibilité, d’une prime pouvoir d’achat instaurée par le gouvernement. Sachant qu’au regard des charges importantes et des efforts déjà réalisés lors de la mise à jour du RIFSEEP, il sera proposé de verser 50 % du montant pour un coût de 90 000 €

Les charges générales ont explosé depuis 2021, en raison de la crise énergétique. Seule l’intensification de notre démarche de sobriété, au travers de la maîtrise des consommations quotidiennes, des travaux sur le patrimoine pourra nous permettre de contenir cette hausse.

Ci-dessous l’évolution de ces dépenses sur la période 2021/2023 :

	2021	2022	2023
EAU	75 996	104 245	130 885
ELECTRICITE	563 509	544 530	655 404
CHAUFFAGE	206 508	575 282	597 767
CARBURANT	97 725	123 786	129 759
<b>TOTAL</b>	<b>943 738</b>	<b>1 347 844</b>	<b>1 513 816</b>



Enfin, concernant le chapitre 65 qui regroupe l’ensemble des subventions (CCAS, associations, SDIS), il reflète notre volonté de soutenir et d’accompagner les acteurs du territoire qui agissent au quotidien pour nos habitants et ce dans tous les domaines : social, sportif, culturel, loisirs, mémoire, histoire, ...

### III) Programmation des investissements 2024-2028

- **Réfection de voirie / Aménagement urbain :**

  - Plan pluriannuel de voirie

  - Aménagement place Allais

  - Effacement réseaux Bavole et St Nicol

  - Entrée Est / AMI

- **NPNRU :**

  - Aménagements espaces publics

  - Réhabilitation Crevettier

- **Rénovation du patrimoine**

  - Greniers à sel

  - Ste Catherine : toiture petite tourelle

  - St Léonard : Escalier

  - Maison du Tripot

- **Réaménagement du plateau de Grâce**

  - Aménagement plateau

  - Restauration chapelle

- **Bâtiments municipaux**

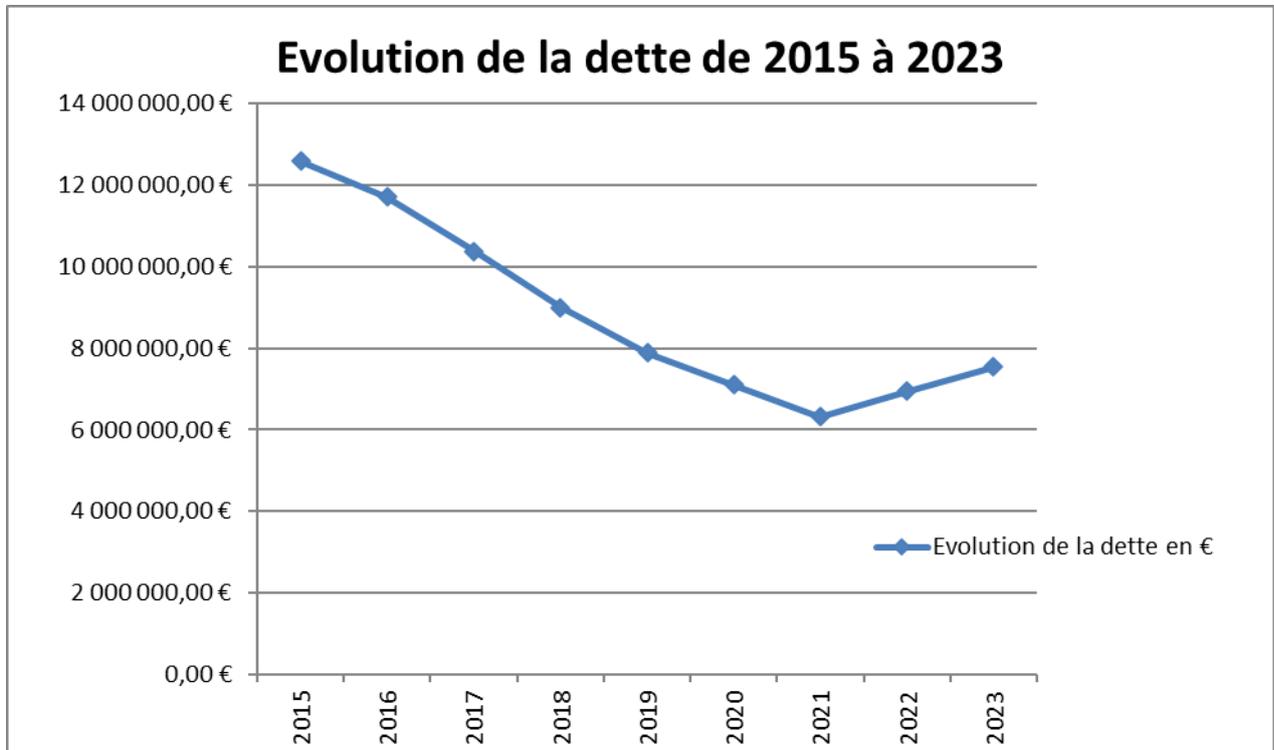


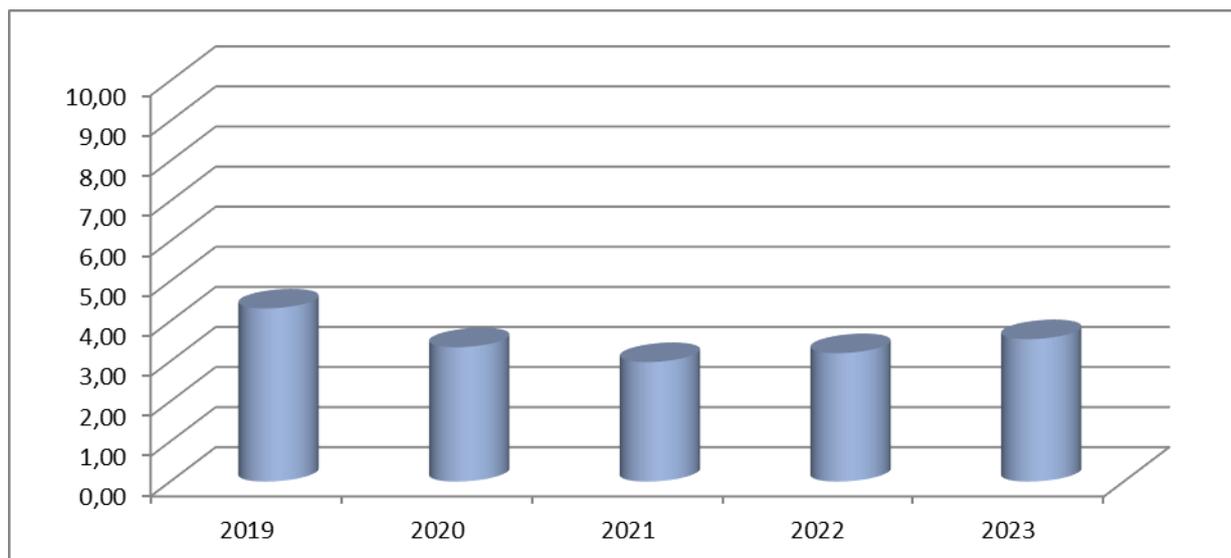
## Relocalisation des petits moussaillons

### Ecole sur le Plateau

#### **IV) Structure et gestion de la dette**

Sur la période 2015/2023, l’encours de la dette est passé de 12 589 312€ à 7 540 625 €.



**Evolution de la capacité de désendettement (en années) :**

Crise sanitaire, inflation record, tel a été le lot de toutes les collectivités, y compris de la nôtre. Nous aurions pu nous replier, ralentir nos investissements, nous avons fait le choix du courage, celui d’avancer, de nous projeter en continuant à investir comme en témoignent les nombreuses réalisations rappelées précédemment.

Il nous appartient dans l’avenir de préserver, en toute lucidité, cette nécessaire capacité d’investissement. Celle-ci nous conduira à continuer à faire des choix en responsabilité.

Telles sont les orientations budgétaires dont il sera proposé de débattre.